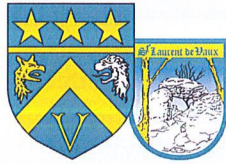


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 mai 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 05 15-07 : FONCIER -  
Rétrocession à titre gratuit des installations  
d'éclairage public du parc d'activités  
économiques communautaire « Maison-Blanche »  
de la CCVL à la commune de Vaugneray.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 06/05/2023
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 06/05/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 16/05/2023
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danièle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Aline DURAND Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Roland BADOIL Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à Daniel JULLIEN		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Chantal BERTHILLON Gerbert RAMBAUD Joao DA ROCHA		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la CCVL a procédé à l'extension du PAE

« Maison-Blanche » situé à Vaugneray. Les travaux étant maintenant terminés, la CCVL souhaite transférer à la commune de Vaugneray la propriété de l'ensemble des installations d'éclairage des voies de ce parc d'activités.

A noter qu'il s'agit d'une cession gratuite effectuée par acte administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention et ses annexes ;

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE** l'acte administratif de cession gratuite des installations d'éclairage des voies du PAE « Maison-Blanche » à Vaugneray, tel qu'annexé à la présente délibération, à conclure entre la commune de Vaugneray et la CCVL ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le signer.

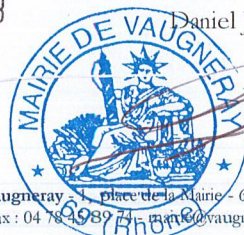
Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication en mairie

Le secrétaire  
Safi BOUKACEM

23 MAI 2023

23 MAI 2023

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2023 05 15-07: FONCIER- Rétrocession à titre gratuit  
des installations d'éclairage public du parc d'activités économiques  
communautaire "Maison Blanche" de la CCVL à la commune de  
Vaugneray

Date de décision: 15/05/2023

Date de réception de l'accusé 23/05/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023051507\_07

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230515-2023051507\_07-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Aliénations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : mai delib 7.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20230515-2023051507\_07-  
DE-1-1\_1.pdf )